



Commune d'Oupeye

Secrétariat communal
secretariats@oupeye.be

CONSEIL COMMUNAL DU 18 DECEMBRE 2008
Condensé des points de l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

1. Informations

- Approbation du compte 2007 par le Collège provincial lors de sa séance du 20 novembre 2008.
- Réponse à la question de M. le Conseiller communal G. ROUFFART posée le 27/11/08 sur l'augmentation de 10.000 € du crédit prévu à l'article 421/140-02.

2. TECTEO – Assemblée générale ordinaire du 29/12/08 à 11h30

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur les points de l'Assemblée générale ordinaire de TECTEO.

3. Dividendes du CHR de la Citadelle

Par décision du 20/12/07, le Conseil communal décidait de modifier le pacte des actionnaires en s'engageant à adopter les dispositions statutaires relatives à la répartition des bénéfices avant le 31/12/08 de sorte que dans l'avenir, sans préjudice d'autres accords que pourraient conclure les actionnaires, l'Assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices et des pertes. Par courrier du 20/11/08, le CHR de la Citadelle invite les associés de l'Intercommunale à adopter un nouveau pacte fixant le taux du premier dividende pour les exercices 2009 à 2012. Cette mesure n'a aucune incidence budgétaire.

Le Conseil communal voudra bien adopter un nouveau pacte fixant le taux du premier dividende pour l'exercice 2009 à 7 % du capital libéré.

4. Convention spécifique de partenariat entre la commune d'Oupeye et la commune de Gourcy au Burkina Faso

En date du 28/02/08, la commune a signé un protocole de collaboration avec Gourcy. De manière à assurer les obligations contractuelles des deux parties concernant la mise en œuvre du programme de coopération internationale, le Conseil communal voudra bien approuver les termes d'une convention spécifique constituant un plan triennal et stratégique global pour la période 2008 à 2012.

5. Règlement relatif à l'octroi de primes aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie – Amendement

Le Conseil communal voudra bien adopter un nouveau règlement relatif aux primes aux énergies renouvelables et aux économies d'énergie pour l'année 2009.

6. Situation de caisse au 01/12/2008

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de la situation de caisse au 01/12/08 arrêtée au montant de 157.372.672,65 €

7. CPAS – Modification budgétaire n° 2 ordinaire et extraordinaire

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver la modification budgétaire n° 2 ordinaire et extraordinaire du CPAS arrêtée aux montants ci-après:

Service ordinaire

RECETTES	7.904.720,44 €
DEPENSES	7.694.847,89 €
RESULTAT	209.872,55 €

Service extraordinaire

RECETTES	74.771,81 €
DEPENSES	65.450,03 €
RESULTAT	9.321,78 €

8. Vote d'un douzième provisoire

Le Conseil communal voudra bien décider de voter un douzième provisoire afin d'assurer les dépenses ordinaires obligatoires du mois de janvier 2009.

9. Vote d'un douzième provisoire pour le CPAS

Le Conseil communal voudra bien approuver la résolution du Conseil de l'Action sociale décidant de voter un premier douzième provisoire des crédits de dépenses obligatoires prévues aux divers articles ordinaires du CPAS pour servir de crédit provisoire au budget 2009 pendant le mois de janvier.

10. Liquidation de la subvention aux asbl Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise

En l'absence de budget communal, le Conseil communal voudra bien décider d'accorder aux asbl Château d'Oupeye et Sportive Haccourtoise en fonction de leurs besoins de trésorerie, une subvention mensuelle d'un montant maximum fixé à 1/12e du crédit de l'exercice 2008 et ce jusqu'à l'approbation du budget 2009 par les Autorités de tutelle.

11. Fabriques d'Eglises – Budget 2009 – Pour avis

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Lambert de Hermalle-Sous-Argenteau arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	28.763,00 €
DEPENSES	28.763,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	14.649,88 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Jean-Baptiste de Hermée arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	21.225,50 €
DEPENSES	21.225,50 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	17.975,50 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Remi de Heure-Le-Romain arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	14.561,50 €
DEPENSES	14.561,50 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	7.414,01 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Siméon de Houtain-Saint-Siméon arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	36.352,66 €
DEPENSES	36.352,66 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	3.139,82 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Rémy d'Oupeye arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	27.633,94 €
DEPENSES	27.633,94 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	18.235,98 €

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2009 de la Fabrique d'Eglise Saint Pierre de Vivegnis arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	45.057,00 €
DEPENSES	45.057,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	20.820,00 €

12. Maison de la Laïcité – Budget 2009 – Pour approbation

Le Conseil communal voudra bien décider d'approuver le budget 2009 de la Maison de la Laïcité arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	99.480,00 €
DEPENSES	99.480,00 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	19.582,00 €

13. Paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye – Budget 2009 – Pour avis

Le Conseil communal voudra bien émettre un avis sur le budget 2009 de la Paroisse protestante de Herstal-Visé-Oupeye arrêté aux montants ci-après:

RECETTES	36.806,64 €
DEPENSES	36.806,64 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	6.241,08 €

14. Octroi de subventions

Le Conseil communal voudra bien décider d'accorder les subventions suivantes:

- associations sportives pour un montant global de 10.450,97 €
- associations culturelles et de loisirs pour un montant global de 5.666,16 €
- fêtes et cérémonies pour un montant global de 9.007,77 €
- mouvements de jeunesse pour la période du 01/09/06 au 31/08/07 pour un montant global de 823,42 €
- mouvements de jeunesse pour la période du 01/09/07 au 31/08/08 pour un montant global de 100,72 €
- amicales des pensionnés pour un montant global de 1.498,86 €
- ligue des familles pour un montant de 121,00 €
- subsides exceptionnels aux unités guides et scout de Hermalle pour la construction de leur nouveau bâtiment d'un montant de 1.500 €
- aux deux stagiaires travaillant bénévolement dans le cadre du projet de solidarité communale avec Gourcy d'un montant de 850 € par personne.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance des délibérations du Collège des 12/11 et 03/12/08 ci-après:

- primes à la réhabilitation pour un montant de 5.444,67 €
- octroi d'un subside aux Loum'rôtes de Heure-Le-Romain d'un montant de 125 € afin d'organiser leur marché de Noël;
- aux acteurs économiques du centre commercial de Hermée suite au chantier de requalification d'un montant de 1.000 €

15. Convention relative au balisage du réseau de vélotourisme "Au pays des Vergers"

Depuis un certain temps, la Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTLP) et le Groupement de Recherches et d'Actions des Cyclistes quotidiens (GRACQ) envisagent la réalisation d'un réseau de vélotourisme "Au Pays des Vergers" balisé selon le principe des points nœuds (NB: réseau de 250 km de routes et de chemins traversant les communes de Aubel, Bassenge, Blegny, Dalhem, Herstal, Herve, Juprelle, Oupeye, Plombières, Soumagne, Thimister, Visé et Welkenraedt). Le Conseil communal voudra bien adopter une convention régissant les modalités de gestion du réseau situé sur le territoire communal durant une période de huit ans prenant cours le 01/01/2009. La participation financière communale est estimée à 300 €par an.

16. Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à ½ temps à l'école communale de Haccourt

L'école maternelle de Haccourt a atteint pendant une période de 8 jours ½ répartis sur 8 journées la norme supérieure permettant le subventionnement d'un emploi à mi-temps. Le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi supplémentaire à mi-temps dans le cycle maternel de l'école de Haccourt à partir du 18 novembre 2008 jusqu'au 30/06/2009.

17. Ouverture de voirie rue de Liège à Haccourt – Article 128 du CWATUP

Une société sise rue de la Cale Sèche à Haccourt a introduit une demande de permis unique pour la construction et l'exploitation d'une nouvelle canalisation d'égouttage permettant le déversement et l'évacuation des eaux industrielles dans une canalisation de l'AIDE rue de Liège. Le Conseil communal voudra bien émettre un avis favorable sur le raccordement de cette canalisation nécessitant une ouverture de voirie.

18. Questions orales

19. Approbation du projet de PV de la séance publique du 27/11/2008

SEANCE A HUIS CLOS

20. Remplacement du Secrétaire communal – Ratification

- les 3, 8 et 9 décembre 2008 par un Chef de service administratif.

21. Personnel communal – Mise en disponibilité

- Une employée d'administration, pour la période du 05/11/2008 au 05/12/2008.

22. Personnel enseignant – Désignation temporaires – Ratification

- Une Directrice d'école, à horaire complet, en remplacement.
- Un instituteur primaire, à temps plein, en remplacement.
- Un instituteur primaire, à raison de 6 périodes/semaine, dans un emploi vacant.
- Une institutrice primaire, à temps plein, en remplacement.
- Une institutrice maternelle, à raison de 5 périodes/semaine, dans un emploi vacant.
- Une institutrice maternelle, à raison de 8 périodes/semaine, en remplacement.
- Une institutrice maternelle, à horaire complet, en remplacement.
- Une institutrice maternelle, à raison de 5 périodes/semaine, en remplacement.
- Une institutrice maternelle, à horaire complet, en remplacement.
- Une maîtresse d'éducation physique, à raison de 12 périodes/semaine, en remplacement.
- Un maître d'éducation physique, à raison de 12 périodes/semaine, en remplacement.
- Un maître spécial d'éducation physique à charge du Pouvoir organisateur, à raison de 7 périodes/semaine, en remplacement.

23. Personnel enseignant – Rectification de la date de fin de carrière d'une institutrice primaire

- Une institutrice primaire, à la date du 1er avril 2009 au lieu du 1er mai 2009.

24. Personnel enseignant – Réaffectation temporaire d'une institutrice maternelle

- Une institutrice maternelle, à raison de 8 périodes/semaine, dans un emploi vacant.

25. Approbation du projet de PV de la séance à huis clos du 27/11/2008

Le Secrétaire communal,

P. BLONDEAU